

FRAIS CORPORATIFS

1 Dans la décision D-2003-93, la Régie permet au Distributeur d'utiliser la
2 méthode de répartition des frais corporatifs basée sur les charges totales
3 excluant les achats d'électricité, de combustible et de transport. Toutefois, afin
4 de lui permettre de se prononcer en phase 2 sur le choix de la meilleure
5 méthode prenant en compte à la fois les activités d'exploitation et
6 d'investissement, la Régie demande au Distributeur de lui fournir une simulation
7 commentée sur trois ans portant sur les deux méthodes suivantes:

- 8 • les charges primaires à l'exploitation et les immobilisations nettes dans
9 une proportion de 50% - 50% ;
- 10 • les charges primaires à l'exploitation et les investissements dans une
11 proportion de 50% - 50%.

12

1. FRAIS CORPORATIFS INCLUS DANS LES REVENUS REQUIS

13 Le tableau 1 détaille pour les années 2001 à 2004 les composantes de frais
14 corporatifs pris en compte dans le calcul des revenus requis.

15

Tableau 1

16

Sommaire des frais corporatifs

Unités corporatives	Frais corporatifs répartis (en M\$)			
	Exercice clos le 31 décembre			
	Années historiques		Année témoin	Année projetée
	2001	2002	2003	2004
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	1,6	1,3	1,0	1,0
Vérification générale	2,3	2,2	2,5	2,5
Recherche et planification stratégique	3,7	5,4	1,3	1,3
Affaires corporatives et secrétariat général	17,7	17,0	21,7	22,5
Finances	8,4	8,4	12,6	12,8
Ressources humaines	2,1	2,1	5,8	5,3
Total	35,8	36,4	44,9	45,4

17

1 Les tableaux 2 et 3 ci-après présentent pour les années 2001 à 2004 la quote-
2 part des frais corporatifs d'Hydro-Québec assumée par le Distributeur.

3 **Tableau 2**

4 **Quote-part du Distributeur dans les frais corporatifs 2001-2002**

Unités corporatives	Frais corporatifs répartis (en M\$)					
	Exercice clos le 31 décembre 2001			Exercice clos le 31 décembre 2002		
	Distributeur	Hydro-Québec	Ratio Distributeur/ Hydro-Québec	Distributeur	Hydro-Québec	Ratio Distributeur/ Hydro-Québec
Bureaux PDG, PCA Protectrice de la personne	1,6	4,5	35,6%	1,3	3,7	35,1%
Vérification générale	2,3	6,5	35,4%	2,2	6,2	35,5%
Recherche et planification stratégique	3,7	10,3	35,9%	5,4	15,1	35,8%
Affaires corporatives et secrétariat général	17,7	49,1	36,0%	17,0	47,3	35,9%
Finances	8,4	23,2	36,2%	8,4	23,2	36,2%
Ressources humaines	2,1	5,7	36,8%	2,1	5,7	36,8%
Total	35,8	99,3	36,1%	36,4	101,2	36,0%

7 **Tableau 3**

8 **Quote-part du Distributeur dans les frais corporatifs 2003-2004**

Unités corporatives	Frais corporatifs répartis (en M\$)					
	Exercice clos le 31 décembre 2003			Exercice clos le 31 décembre 2004		
	Distributeur	Hydro-Québec	Ratio Distributeur/ Hydro-Québec	Distributeur	Hydro-Québec	Ratio Distributeur/ Hydro-Québec
Bureaux PDG, PCA Protectrice de la personne	1,0	2,8	35,7%	1,0	2,7	37,0%
Vérification générale	2,5	6,9	36,2%	2,5	6,8	36,8%
Recherche et planification stratégique	1,3	3,5	37,1%	1,3	3,5	37,1%
Affaires corporatives et secrétariat général	21,7	60,4	35,9%	22,5	60,7	37,1%
Finances	12,6	35,0	36,0%	12,8	34,7	36,9%
Ressources humaines	5,8	16,2	35,8%	5,3	14,2	37,3%
Total	44,9	124,8	36,0%	45,4	122,6	37,0%

10

11 Au cours de la période 2001-2004, les frais corporatifs se sont accrus à un
12 rythme annuel de 7,28%. Cependant, cette croissance résulte surtout de l'écart
13 entre les données historiques réelles et les données projetées. Cet écart

1 s'explique notamment par le fait qu'en mode prévisionnel, des réserves
2 corporatives sont prises par certaines unités dans le cadre normal de leurs
3 activités de vigie, alors qu'en mode réel, lorsque les événements se
4 matérialisent, les coûts afférents sont imputés spécifiquement aux charges ou
5 aux investissements des unités opérationnelles concernées. Toutefois, pour
6 l'ensemble de la période couverte, la quote-part des frais corporatifs assumée
7 par le Distributeur demeure stable, aux environs de 36%.

8

2. MÉTHODES DE RÉPARTITION DES FRAIS CORPORATIFS

9 Les tableaux suivants présentent sur un horizon de 4 ans, les résultats obtenus
10 selon l'utilisation de la méthode proposée par le Distributeur ou l'une des deux
11 méthodes identifiées par la Régie.

12

13

14

**Tableau 3
Répartition des frais corporatifs (en M\$)**

	Répartition des frais corporatifs (en M\$)			
	Années historiques		Année témoin	Année projetée
	2001	2002	2003	2004
Méthode proposée				
<i>Charges totales excluant les achats</i>				
Distributeur	35,8	36,4	44,9	45,4
Transporteur	32,3	31,5	39,3	38,1
Autres	31,2	33,3	40,6	39,1
Total	99,3	101,2	124,8	122,6
Simulation 1				
<i>Charges primaires et immobilisations nettes</i>				
Distributeur	31,9	33,3	41,9	41,5
Transporteur	30,8	29,2	35,3	34,3
Autres	36,6	38,7	47,6	46,8
Total	99,3	101,2	124,8	122,6
Simulation 2				
<i>Charges primaires et investissements</i>				
Distributeur	38,0	37,6	45,9	44,4
Transporteur	29,2	25,9	31,9	31,6
Autres	32,1	37,7	47,0	46,6
Total	99,3	101,2	124,8	122,6

15

16

Tableau 4

1

Répartition des frais corporatifs (en %)

	Répartition des frais corporatifs (en %)			
	Années historiques		Année témoin	Année projetée
	2001	2002	2003	2004
Méthode proposée				
<i>Charges totales excluant les achats</i>				
Distributeur	36,1%	36,0%	36,0%	37,0%
Transporteur	32,5%	31,1%	31,5%	31,1%
Autres	31,4%	32,9%	32,5%	31,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Simulation 1				
<i>Charges primaires et immobilisations nettes</i>				
Distributeur	32,1%	32,9%	33,6%	33,8%
Transporteur	31,0%	28,9%	28,3%	28,0%
Autres	36,9%	38,2%	38,1%	38,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Simulation2				
<i>Charges primaires et investissements</i>				
Distributeur	38,3%	37,2%	36,8%	36,2%
Transporteur	29,4%	25,6%	25,6%	25,8%
Autres	32,3%	37,3%	37,7%	38,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

2

3

3. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION QUANT AU CHOIX D'UNE MÉTHODE

4 Tel que mentionné en phase 1, la méthode de répartition retenue doit répondre
5 aux caractéristiques suivantes:

- 6 • être **équitable** pour les activités réglementées et les activités non
7 réglementées, en traduisant le plus possible les contributions effectives
8 des unités corporatives aux activités des divisions;
- 9 • être **stable** dans le temps, la définition du critère ne subissant pas de
10 modification importante et fréquente dans le temps;
- 11 • être **simple** à comprendre et à vérifier et **facile** à appliquer.

1 Les trois méthodes analysées reposent sur des critères stables et sont simples
2 d'application.

3

4 Toutefois, la méthode préconisant l'utilisation partielle de la valeur nette des
5 actifs semble moins appropriée puisqu'elle infère un rapport direct entre la
6 détention des actifs et les frais corporatifs alors que ceux-ci sont généralement
7 liés aux activités courantes d'exploitation et d'investissement.

8

9 Quant à la méthode partiellement basée sur les investissements annuels des
10 unités, bien qu'elle reflète davantage la contribution des unités corporatives à
11 celles des divisions, elle peut être sujette à une plus grande volatilité selon la
12 réalisation de grands projets d'investissements pouvant être mis en place par
13 l'une ou l'autre des divisions.

14

15 Enfin, la méthode proposée par Hydro-Québec est celle qui prend le mieux en
16 compte à la fois des activités d'exploitation et d'investissement. En effet, en
17 incluant les amortissements et les frais financiers et, en excluant les achats
18 d'électricité, de transport et de combustible, le critère utilisé tient compte des
19 activités d'exploitation de chaque division mais aussi des coûts afférents à la
20 détention des actifs. De plus, il assure une meilleure stabilité lors d'importants
21 programmes d'investissement.

22